Site internet Opel Store

Vente en ligne

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE GARANTIE VEHICULE

DANS LE CADRE D'UNE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT CONCLUE A DISTANCE (LOA)

Version du 30/03/2022

Le Site internet Opel Store est ci-après désigné le Site internet ou le Site

Les présentes conditions générales sont applicables en cas de commande d'un véhicule neuf sur le Site en vue d'une location avec option d'achat

1° DONNEES PERSONNELLES

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre déclaration de confidentialité accessible sur le Site

2° VENDEUR DU VEHICULE – CONTRAT DE VENTE (BON DE COMMANDE) - DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE

Le Site internet permet la commande en ligne de véhicules Opel neufs à produire en vue de leur location avec option d'achat auprès d'Opel Bank, sous réserve de l'acceptation du financement par Opel Bank.

L'usage du Site internet est réservé aux particuliers agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le vendeur du Véhicule est le Concessionnaire, appelé Concessionnaire Vendeur, choisi par le Client sur le site internet www.store.opel.fr, ci-après désigné le Site internet ou le Site. Ce concessionnaire est l'annonceur de l'offre correspondante sur le Site.

Le Concessionnaire vendeur a notamment pour activité la commercialisation de véhicules neufs de marque Opel.

Le Concessionnaire Vendeur n'est pas le mandataire de la société Opel France, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 342 439 320.

Le Concessionnaire vendeur est responsable vis-à-vis du Client des engagements de toute nature pris par lui, nonobstant la responsabilité légale du constructeur du Véhicule.

Le Contrat de vente (« bon de commande ») du Véhicule est constitué par les dispositions du Site telles que complétées par le Client, par le Contrat de vente signé en ligne par le Client ainsi que par les présentes Conditions générales. Ces dernières se composent des conditions générales de vente et de garantie et de la déclaration de confidentialité.

Le Contrat de vente (bon de commande) est proposé uniquement en langue française.

Les présentes Conditions générales et le Contrat de vente signé en ligne peuvent être enregistrés et imprimés par le Client.

Les présentes Conditions générales, les produits et les prix figurant sur le Site peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Ils restent valables tant qu'ils sont visibles sur le Site.

Le Client est informé que les pièces indispensables à l'utilisation du Véhicule faisant l'objet de la commande seront disponibles pendant dix (10) ans à compter de sa livraison. Dans le cas où ces pièces viendraient à manquer pendant cette durée, Opel France s'engage à proposer une solution de réparation.

Dans le cas où le constructeur apporterait au Véhicule des modifications tenant compte notamment des évolutions techniques, elles n'altèreront pas la qualité du Véhicule et ne modifieront pas son prix.

3° ETAPES DE LA COMMANDE

Le Client qui souhaite commander un véhicule neuf en vue de sa location avec option d'achat auprès d'Opel Bank, et sous réserve de l'acceptation du financement par Opel Bank, parcourt les étapes suivantes :

Le Client configure un véhicule Opel à produire, choisi parmi ceux proposés sur Opel Store. Il est précisé que tous les véhicules et finitions de la gamme Opel ne sont pas systématiquement proposés sur le Site. Lorsqu'au début du parcours du Client, un prix « à partir de » est affiché, ce prix correspond à la finition la moins chère du modèle parmi celles proposées sur le Site internet, ce qui ne signifie donc pas forcément qu'il s'agisse de la finition la moins chère parmi toutes celles du modèle.

Pour configurer un véhicule, le Client choisit une couleur, une motorisation, un style intérieur ainsi que des options.

En fonction des choix du Client, le prix du véhicule et l'estimation de la date de livraison sont mis à jour.

Les prix mentionnés sur le Site incluent les frais de préparation du Véhicule (comportant la fourniture et la pose d'un jeu de plaques d'immatriculation définitives d'entrée de gamme, la préparation pour la mise à la route, le lustrage, le contrôle des niveaux et le cas échéant 5 litres de carburant). Les prix n'incluent pas les frais de carte grise et l'éventuel malus, qui restent à la charge du Client.

D'éventuelles offres commerciales en cours sont présentées au Client. Ces offres sont valables en cas de commande d'un véhicule neuf dans le cadre d'une LOA conclue à distance, sous réserve des éventuelles conditions qu'elles prévoient.

En même temps que le prix du véhicule, une solution de financement en LOA par Opel Bank est affichée sur le Site.

Les caractéristiques techniques du véhicule sont accessibles.

Une date de livraison au plus tôt et une date de livraison au plus tard sont affichées. Le concessionnaire vendeur s'engage à ne pas livrer le véhicule au-delà de la seconde date.

Le Client peut demander sur le Site une estimation indicative du véhicule qu'il détient actuellement. Cette estimation est effectuée et délivrée dans les conditions prévues aux conditions générales d'utilisation du Site internet. Il est en particulier rappelé que cette estimation est indicative et n'engage ni sur le principe ni sur le montant de la reprise. Le Client a la possibilité de se rendre chez un concessionnaire Opel pour faire réaliser une expertise de son véhicule et demander une offre de reprise. Il est précisé que le concessionnaire consulté n'a aucune obligation de proposer effectivement une offre de reprise au Client. Si le Client souhaite ainsi demander une offre de reprise, son attention est attirée sur le fait que, s'il a déjà commandé un véhicule neuf sur le Site internet, il ne pourra plus

conditionner auprès du concessionnaire la commande d'un véhicule neuf à la reprise de son véhicule d'occasion. Dans un tel cas, le Client est donc invité à ne pas commander de véhicule neuf sur le Site internet mais à le commander à un concessionnaire en point de vente.

Il est demandé au Client d'indiquer le département dans lequel il prévoit d'immatriculer le véhicule. Les montants de la carte grise et de l'éventuel malus s'affichent alors.

Le Client a la possibilité de demander en ligne une prestation de démarches d'immatriculation payante.

Dans le cas où le Client demande cette prestation, il devra régler au Concessionnaire vendeur au comptant lors de la livraison du véhicule son prix ainsi que celui de la carte grise et de l'éventuel malus. Ces montants ne sont pas inclus dans le financement en Location avec Option d'achat.

Dans le cas où le Client ne demande pas cette prestation, il devra effectuer lui-même l'immatriculation de son véhicule et le Concessionnaire vendeur ne percevra donc pas le montant correspondant.

Par conséquent, le financement du véhicule par le biais de la LOA, et sous réserve de l'acception préalable d'Opel Bank, ne couvre pas les frais de carte grise, malus et démarches d'immatriculation.

Le Client choisit un Concessionnaire vendeur.

La commande du Client est effectuée sous réserve que le Client accepte l'offre de contrat de LOA d'Opel Bank et que Opel Bank accepte sa demande de financement par le biais d'une LOA.

Le Client effectue son parcours de demande de financement par le biais d'une Location avec option d'achat (LOA) du véhicule choisi auprès d'Opel Bank.

Le Client est invité à se rendre sur une calculatrice web (« Webcalculator ») éditée par Opel Bank pour personnaliser son financement et pour sélectionner sa LOA.

Dans ce cadre, le Client fournit ses coordonnées personnelles à Opel Bank en qualité de responsable de traitement des données personnelles (conformément à l'article 4 para 7 du Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD). Dans le cadre de l'exécution du contrat de financement LOA , les données personnelles du Client seront également transmises au Concessionnaire vendeur, à Opel France et à l'Equipe E-commerce

Si Opel Bank accepte sa demande de LOA et si le Client accepte l'offre de contrat de LOA d'Opel Bank le Client signera électroniquement son contrat de financement LOA.

Une équipe du groupe Stellantis (ci-après désignée « Equipe E-commerce ») interviendra pour aider le Client en répondant à ses questions sur son choix de financement et pourra le contacter en cas de documents manquants. L'Equipe E-commerce transmettra au client la décision d'acceptation ou non du dossier de financement par Opel Bank et enverra au Client la documentation contractuelle pour signature électronique.

Le Client sera alors invité à confirmer sa commande du véhicule en signant un contrat de vente avec le Concessionnaire vendeur par l'intermédiaire d'un prestataire de signature électronique. Ce contrat de vente (bon de commande) est composé des coordonnées du Concessionnaire vendeur et du Client, de l'identification du Véhicule et de son prix choisis par le Client sur le Site internet et des présentes conditions générales de vente et de garantie.

Le contrat de vente (bon de commande) est ensuite envoyé au Client pour signature au même moment que le contrat LOA.

Le Client disposera alors de 10 jours pour signer électroniquement le contrat de vente et le contrat LOA. Si le client ne signe pas ces contrats dans ce délai sa commande de véhicule mais également l'offre de financement seront caduques.

Le contrat de vente du Véhicule est archivé pendant une durée de 10 ans. Le Client qui désire accéder à cette commande peut en faire la demande à tout moment au Concessionnaire Vendeur pendant cette période.

Le Client bénéficie d'un délai de rétractation (ci-après détaillé article 9 des présentes conditions générales).

4° PRIX

Le prix du Véhicule faisant l'objet de la commande est celui mentionné sur le Site internet. Il est garanti jusqu'à l'expiration du délai contractuel de livraison du Véhicule, et, en cas de dépassement non imputable au Client, jusqu'à sa mise à disposition, sauf si la variation de prix résulte de modifications techniques ou fiscales imposées par les Pouvoirs Publics.

Dans ce cas :

- Le prix du Véhicule sera celui du tarif en vigueur au jour de sa livraison,

- Le Client pourra, si le prix du Véhicule est supérieur à celui fixé dans la Commande, faire application de l'article 8° ANNULATION ci-après.

La garantie de prix ne s'applique qu'au Véhicule objet de la Commande.

Le prix est valable seulement dans le cadre de la commande du véhicule sur le Site internet auprès du Concessionnaire vendeur choisi et de la conclusion en ligne d'un contrat de location avec option d'achat avec Opel Bank conformément aux présentes conditions générales.

Le transfert de la propriété et des risques s'effectuent à la livraison effective du Véhicule telle que définie à l'article 6° LIVRAISON ci-après.

5° LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT CONCLUE A DISTANCE

Le Véhicule est commandé par un Client dans le cadre d'une location avec option d'achat qui est assimilée à une opération de crédit (article L.312-2 du Code de la consommation), souscrite auprès d'Opel Bank. Dans le cadre d'une location avec option d'achat conclue à distance, les « Dispositions particulières aux contrats conclus à distance portant sur des services financiers » prévues aux articles L.222-1 à L.222-18 du Code de la consommation s'appliquent. La Commande du Véhicule sera résolue de plein droit, sans indemnité, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- si, dans le délai de sept (7) jours courant après acceptation par le Client de l'offre de location avec option d'achat, le prêteur n'informe pas le Vendeur de l'attribution du crédit ou l'informe de son refus d'accorder ce crédit ;

- ou si le Client exerce son droit de rétractation sur la location avec option d'achat conclue à distance dans le délai de quatorze (14) jours calendaires révolus.

6° LIVRAISON

La livraison du Véhicule a lieu dans les locaux du Concessionnaire Vendeur situé en France métropolitaine choisi par le Client.

La livraison aura lieu au plus tard à la date limite de livraison indiquée sur le Site lors de la Commande. Toutefois en cas de modification de la Commande sur demande du Client ainsi qu'en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur ou d'un évènement tel qu'un incendie, une inondation, une réquisition, un conflit collectif du travail, etc., présentant les caractéristiques de la

force majeure, chez le constructeur, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, ou chez le Vendeur, la date limite de livraison précitée sera reportée de deux (2) mois.

Les dates de livraison mentionnées sur le Site sont valables pour une commande le jour même.

Le Concessionnaire Vendeur prendra contact avec le Client par téléphone après la commande pour organiser un rendez-vous de livraison.

Le Client est tenu de prendre livraison du Véhicule dans les quinze (15) jours suivant sa mise à disposition par le Vendeur. A défaut, le Vendeur pourra faire application des dispositions de l'article 8° ANNULATION ci-après.

Le Client ayant passé commande sur le Site devra venir en personne prendre livraison du Véhicule sans pouvoir envoyer un représentant.

Lors de la livraison, le Client devra présenter au Concessionnaire Vendeur une pièce d'identité officielle originale, dont le Concessionnaire Vendeur prendra copie.

La livraison donnera lieu à la signature par le Concessionnaire Vendeur et le Client d'un bon de livraison dont chacun conservera un exemplaire.

En cas de dépassement de la date limite de livraison précitée par le Vendeur, le Client pourra annuler la Commande du Véhicule conformément aux stipulations de l'article 8° ANNULATION ci-après.

Le Véhicule dispose à bord d'un Livret de Bienvenue un d'un Guide Essentiel (dont la consultation ne se substitue pas à la lecture approfondie du Guide complet). Dans le cadre des actions du constructeur pour réduire la consommation de papier et préserver l'environnement, il est proposé au client un Guide d'Utilisation complet en version numérique, disponible sur l'application MyOpel. Le client qui le souhaite peut également demander une version imprimée lors de la livraison du Véhicule.

Si la commande porte sur un véhicule électrique ou hybride, l'attention du Client est attirée sur le fait que toute mise en charge du Véhicule nécessite l'utilisation d'une prise conforme aux normes en vigueur et compatible avec l'intensité du courant précisé sur le câble de charge. Un contrôle préalable puis régulier de l'installation électrique du Client par un professionnel est recommandé.

7° GARANTIES COMMERCIALES OPEL

Se reporter au chapitre « GARANTIES COMMERCIALES OPEL » du présent document.

8° ANNULATION

Le Vendeur pourra annuler la Commande de plein droit et sans sommation, conformément à l'article 1657 du Code civil, si dans le délai de quinze (15) jours prévu à l'article 5, le Client n'a pas pris livraison du Véhicule.

9° DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT –CONTRAT CONCLU A DISTANCE

9.1 - Droit de rétractation du client applicable au contrat de LOA

Dans le cas où le Client aurait obtenu lors de sa commande un accord de financement par Opel Bank par le biais d'un contrat de LOA, le Client devra se reporter aux conditions d'annulation et de rétractation prévues au contrat de LOA et plus précisément au droit de rétractation tel que rappelé au contrat de LOA.

9.2 - Droit de rétractation applicable au contrat de vente

Le client bénéficiera également d'un droit de rétractation de 30 jours à compter de la livraison du véhicule et ce en vertu du contrat de vente / bon de commande.

Le Client a le droit de se rétracter de sa commande sans donner de motif.

Le délai de rétractation commence le jour où le Client prend physiquement possession du Véhicule et expire 30 jours après.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple courrier électronique envoyé depuis l'adresse email utilisée pour la commande), en utilisant les coordonnées du Concessionnaire Vendeur mentionnées sur le Site internet et dans le courrier électronique de confirmation de commande. Il peut employer le texte figurant à la fin des présentes Conditions générales mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation : En cas de rétractation, le Concessionnaire Vendeur rembourse tous les paiements reçus du Client sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le Concessionnaire Vendeur est informé de la décision de rétractation du Contrat. Le remboursement est effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf si le Client et le Concessionnaire Vendeur conviennent expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client. Le Concessionnaire Vendeur peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le Véhicule ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition du Véhicule, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le Client doit restituer ou renvoyer le Véhicule au Concessionnaire Vendeur sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après avoir communiqué sa décision de rétractation du Contrat. Dans l'hypothèse où le Client ne restituerait pas lui-même le Véhicule mais recourrait à un transporteur, les frais de transport seront à la charge du Client. Le coût de ces frais est variable selon la distance et le transporteur choisi.

La responsabilité du Client sera engagée en cas de dépréciation du Véhicule résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour vérifier les caractéristiques et le bon fonctionnement du Véhicule. En conséquence :

- Dans l'hypothèse où le Client restituerait le Véhicule au Concessionnaire Vendeur avec un kilométrage supérieur à 1 000 km, le Client devra régler au Concessionnaire Vendeur une somme égale à la dépréciation du Véhicule causée par le dépassement du kilométrage de 1 000 km.

- Dans l'hypothèse où le Véhicule serait restitué par le Client avec une quelconque dégradation, le Client devra prendre en charge le coût de réparation du Véhicule.

La rétractation du Client sur le contrat de vente entraine la résiliation du contrat de location avec option d'achat.

10° RECLAMATIONS - CENTRE DE CONTACT CLIENTS OPEL

Le Client peut joindre le service Relations Clientèle Opel pour toute demande d'information ou réclamation portant sur les conditions générales de vente et de garantie du Véhicule et les conditions générales d'utilisation des services …

- Par téléphone au 0805 982 701 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h

- Par internet sur le site https://www.opel.fr/tools/contact.html

- Par courrier à l'adresse suivante : Opel France – Service Relations Clientèle – 2/10 bd de l'Europe 78092 POISSY

11° DROIT APPLICABLE – LITIGE- MEDIATION DE LA CONSOMMATION

La commande du véhicule, les présentes conditions générales de vente et de garantie du Véhicule et les conditions générales d'utilisation des services sont exclusivement régies par le droit français.

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Client consommateur est informé conformément à l'article L.211-3 du code de la consommation qu'avant de saisir éventuellement les tribunaux judiciaires compétents et à la suite d'une réclamation écrite auprès du Concessionnaire Vendeur ou auprès d'Opel France (selon les modalités décrites à l'article 10° CENTRE DE CONTACT CLIENTS), il a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

- soit le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité du Concessionnaire Vendeur (exemple : conditions de vente) en s'adressant, selon les affiliations du Vendeur :

- soit au Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile par courrier à l'adresse suivante: 50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex ou sur le site internet www.mediateur-cnpa.fr,

- soit au Médiateur auprès de la FNAA en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante : Immeuble Axe Nord ; 9-11 avenue Michelet- 93583 Saint Ouen Cedex ou sur le site internet www.mediateur.fna.fr.

- soit le Médiateur du Constructeur (Opel France) compétent pour traiter les litiges relevant de sa responsabilité (exemple : qualité du produit ou des services) en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante : Médiation Cmfm, 19 avenue d'Italie - 75013 Paris ou sur le site internet www.mediationcmfm.fr.

Le Client consommateur reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut d'accord amiable, de recours à la médiation ou d'acceptation par les parties de la solution proposée par le médiateur, le litige opposant un Client consommateur au Constructeur ou au Vendeur du Véhicule sera porté devant le tribunal selon les règles du droit commun.

Le Client est informé de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges destinée à recueillir des éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plateforme est accessible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/consumers/odr.

DROIT DE RETRACTATION DU CONTRAT DE VENTE / BON DE COMMANDE– MODELE DE TEXTE

A l'attention de (nom et coordonnées du Concessionnaire Vendeur) :

Je (Nous) vous notifie (ons) notre rétractation de la commande suivante :

Dénomination du véhicule : _____

Prix total TTC du véhicule : _____

Nom et prénom du (des) consommateur(s) : _____

Adresse du (des) consommateur(s) : _____

Date : _____

Signature du (des) client(s) consommateur(s) (en cas de notification sur papier)

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Informations sur le traitement des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel seront traitées par Nous, Votre point de vente ou réparateur agréé Opel, en tant que responsable du traitement pour l'exécution des contrats et aux fins énoncées ci-dessous.

Nous traiterons Vos données à caractère personnel, y compris Vos données d'identification (p. ex. nom*, numéro de client), coordonnées (p. ex. adresse*, adresse e-mail, numéro de téléphone), données d'identification du véhicule (p. ex. numéro d'identification du véhicule (VIN)*, numéro/plaque d'immatriculation) issues du présent accord ainsi que d'accords et de contrats liés à celui-ci (p. ex. accords de garantie, accords de leasing, accords de financement), en lien avec les données contractuelles associées, des données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services (p. ex. modèle, finition, moteur, données matérielles et logicielles), données techniques (p. ex. pièces et accessoires), données de passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôles de Votre véhicule.

Vos données à caractère personnel seront conservées pendant dix ans à compter de la date de la fin de la relation contractuelle. Si Vous avez donné votre consentement à des fins de marketing, vos données à caractère personnel seront conservées à cet effet pendant trois ans après le dernier contact actif avec Nous ou Opel.

Les données à caractère personnel marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires et requises en vertu du contrat : Vous êtes donc tenu de fournir ces données. Si Vous ne fournissez pas ces données, l'exécution du présent contrat n'est pas possible.

Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires suivants et pour répondre aux fins énoncées ci-dessous :

A. Finalités liées à l'exécution d'un contrat ou précédant l'établissement du contrat à la demande de la personne concernée, conformément à l'Art. 6 (1) 1 b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Données/ Catégories de données	**Finalité(s)**	**Destinataire(s)**
Données d'identification et coordonnées respectives*, données du véhicule et de services, y compris des spécifications de produits et services*	Programmation et production du véhicule Livraison (de véhicules motorisés, pièces, accessoires, etc.) Garantie de protection de prix Entretien du véhicule et services de réparation	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services informatiques suivants, afin d'appuyer la réalisation des finalités citées, en particulier : • Capgemini (Capgemini Technology Services, 5/7 rue Frédéric Clavel – 92287 Suresnes Cedex - France) qui engage d'autres sous-traitants situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays n'ayant pas un niveau de protection des données adéquat. Il n'y a pas de décision d'adéquation de la

		Commission européenne, mais il existe des garanties appropriées, qui sont dans ce cas les règles d'entreprise contraignantes (BCR) de Capgemini. Pour en obtenir une copie, veuillez suivre ce lien : https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/ • Atos (Atos SE, River Ouest, 80 Quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France) qui engage d'autres sous-traitants situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays n'ayant pas un niveau de protection des données adéquat. Il n'y a pas de décision d'adéquation de la Commission européenne, mais il existe des garanties appropriées, qui sont dans ce cas les règles d'entreprise contraignantes (BCR) d'Atos. Pour en obtenir une copie, veuillez suivre ce lien : https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf • Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, Floor 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, London, EC2N 4AY, United Kingdom) qui est situé en dehors de l'Espace économique européen (EEE), au Royaume-Uni et donc dans un pays sans niveau adéquat de protection des données, mais il existe une décision d'adéquation de la Commission européenne pour le Royaume-UniIBM GBS France, 17 Avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France Nous divulguons vos données à caractère personnel à nos prestataires de services engagés respectifs qui agissent en tant que sous- traitants pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier : • Fair Computer Systems, Ostendstr. 132, 90482 Nürnberg, Allemagne
Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule	Traitement de garantie Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centres d'appels Opel Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p. ex. via le Centre d'assistance technique, diagnostic du véhicule) ou à propos d'une analyse de dysfonctionnement avéré (Enregistreur de données d'événements/diagnostic embarqué ou à distance)	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services informatiques mentionnés ci-dessus.
Données associées à l'identification du véhicule*, spécifications de produits*,	Mise à jour logicielle et matérielle	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France.

données techniques pour des pièces et accessoires*		Autres destinataires : voir les prestataires de services informatiques mentionnés ci-dessus.
Données d'identification du véhicule* associées, données d'identification (pseudonymisées)*, animation commerciale vente / après-vente et autres données de programmes liés à la marge	Gestion des animations commerciales vente / après-vente, programmes liés à la marge entre des points de vente ou réparateurs agréés Opel et Opel France, p. ex. myBonus, programme de bonus de fidélité, pour autant que votre consentement ne soit pas requis	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services informatiques mentionnés ci-dessus.
Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, données de contrats de vente et de service* respectives	Administration d'audits de concessionnaire et contrôle de documents	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services informatiques mentionnés ci-dessus.
Données d'identification du véhicule* respectives, première date d'immatriculation*, marque*, modèle*, carrosserie*	Fourniture de services d'assistance routière OEM européens	INTER MUTUELLES ASSISTANCE SA, 118 Avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort CEDEX9, France

B. Finalités liées à la conformité avec une obligation légale selon l'Art. 6 (1) 1 c) du RGPD :

Données/ Catégories de données	**Finalité(s)**	**Destinataire(s)**
VIN*, spécifications de produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées à l'atelier et aux services, y compris des codes de pannes diagnostiques* ou des données d'unité de contrôle du véhicule	Suivi de produits, responsabilité du produit (en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité) et campagnes de rappel potentielles	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services informatiques susmentionnés afin d'appuyer la réalisation des finalités citées.

C. Finalités liées aux intérêts légitimes défendus par le responsable du traitement ou par une tierce partie conformément à l'Art. 6 (1) 1 f) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit d'opposition (Art. 21 (1) du RGPD) :

Données/ Catégories de données	**Finalité(s)**	**Destinataire(s)**
Données d'identification et coordonnées* respectives, spécifications de produits et services*, données contractuelles*	Enquête de satisfaction client pour recueillir des avis liés à des produits et services Opel, dans les cas où le consentement du client n'est pas requis	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services informatiques susmentionnés afin d'appuyer la réalisation des finalités citées.

VIN*, spécifications de produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées à l'atelier et aux services, y compris des codes de pannes diagnostiques* ou des données d'unité de contrôle du véhicule	Amélioration des produits et services, amélioration de la qualité, campagnes de terrain, campagnes de remaniement, développement de produit continu (informations sur l'usure, le diagnostic et la réparation), également en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services informatiques susmentionnés afin d'appuyer la réalisation des finalités citées.

Vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Vous pouvez également adresser à Opel France S.A.S des directives relatives au sort de vos informations après votre décès.

Veuillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions.

Sur demande, nous pouvons mettre à jour vos données à caractère personnel à tout moment en tant que responsable du traitement (p. ex., nouvelle adresse).

Si vous souhaitez faire valoir vos droits susmentionnés, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse privacyrights-opel@stellantis.com ou nous envoyer un courrier à l'adresse suivante : Opel France, Centre de données personnelles - YT1800, 2/10 boulevard de l'Europe 78300 POISSY, France.

Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art. 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr.

Nous contacter

Vous trouverez les moyens de contact de votre point de vente Opel dans l'email de confirmation de votre commande.

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

J'accepte que mes données à caractère personnel soient traitées par le Concessionnaire Vendeur Opel susmentionné et par Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe – 78 300 POISSY, France et par Opel Automobile GmbH (Bahnhofsplatz, 65423 Rüsselsheim am Main, Allemagne) en tant que responsables du traitement à des fins de marketing, d'identification et de reconnaissance.

Mes données à caractère personnel, y compris mes données d'identification (p. ex. nom*, numéro de client, date de naissance, numéro de permis de conduire), coordonnées (p. ex. adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone) et données d'identification du véhicule liées [p. ex. numéro d'identification du véhicule (NIV), numéro/plaque d'immatriculation] seront traitées – dans la mesure où elles sont disponibles – en association avec des données contractuelles liées, des données du véhicule et de services, y compris des spécifications de produits et services (p. ex. modèle, finition, moteur, données matérielles et logicielles), données techniques pour des pièces et accessoires, données liées à l'atelier et au service, y compris des codes de pannes diagnostiques ou des données d'unité de contrôle du véhicule.

Le traitement des données repose sur le consentement que je donne par la présente selon l'Article 6 (1) 1 (a) du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Mes données seront traitées et divulguées aux fins énoncées ci-après aux destinataires suivants :

Données/Catégories de données	**Finalités**	**Destinataires**
Données d'identification, coordonnées, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications de produits et services, données techniques pour des pièces et accessoires, données respectives liées à l'atelier, à la vente et au service	**Service client :** par exemple invitations à des événements, informations sur les mises à jour (techniques) relatives à mon véhicule ou tout autre service de véhicule, notification des dates limites d'entretien/d'inspection/de révision du véhicule, ou assistance en cas de panne **Informations client :** contact pour, par exemple, les communications pour les véhicules neufs et d'occasion, les offres de financement et de leasing, les services des concessionnaires, les offres d'inspection et d'atelier, la fin d'un contrat de financement ou de leasing ou les mesures d'amélioration de la qualité de mon véhicule. - Publicité : publicité	Opel France S.A.S, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France et Opel Automobile GmbH divulguent mes données à caractère personnel aux prestataires de services (IT) engagés respectifs pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier : • PSA Automobiles S.A., 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France • Capgemini (Capgemini Technology Services, 5/7 rue Frédéric Clavel – 92287 Suresnes Cedex - France), qui a recours à d'autres sous- traitants des données situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant :

	individuelle ou personnalisée sur les offres, produits et services, et identification et reconnaissance liées - Étude de marché et enquête de consommateurs pour recevoir du feed-back lié à des produits et services Opel (p. ex. enquête de satisfaction client, enquête de qualité de produits ou services)	https://www.capgemini.com/ resources/capgemini- binding-corporate-rules/ • Atos (Atos SE, River Ouest, 80 Quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui a recours à d'autres sous- traitants des données situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://atos.net/content/dam /global/documents/atos- binding-corporate-rules.pdf • IBM GBS France, 17 Avenue de l'Europe, 92275 Bois- Colombes, France • Deutsche Post AG (Charles-de-Gaulle-Str., 53113 Bonn, Allemagne, register court Bonn, company registration number HRB 6792) • Deutsche Post e-Post Solutions GmbH (Hansestr.2, 37574 Einbeck, Allemagne , register court Bonn, company registration number HRB 15076) • Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, Floor 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, London, EC2N 4AY, United Kingdom) qui est situé en dehors de l'Espace économique européen (EEE), au Royaume-Uni et donc dans un pays sans niveau adéquat de protection des données, mais il existe une décision d'adéquation de la Commission européenne pour le Royaume-Uni Le Partenaire Opel susmentionné divulgue mes données à caractère personnel aux prestataires de services (IT) engagés respectifs pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier • Fair Computer Systems, Ostendstr. 132, 90482 Nürnberg, Allemagne

J'accepte que les responsables du traitement mentionnés ci-dessus utilisent mes données à caractère personnel pour permettre une identification exacte de mes besoins afin de m'offrir les meilleurs services et la meilleure expérience, et afin d'éviter d'éventuelles incohérences par rapport aux finalités citées (services client, informations client, publicité et enquêtes de consommateurs). Ces parties utilisent des règles administratives dans les processus de correspondance et de fusion pour détecter des correspondances potentielles entre deux ou plusieurs dossiers, provenant de sources et de systèmes différents, en particulier par l'intermédiaire de demandes en ligne présentées à Opel, de participation aux événements marketing d'Opel, de l'utilisation de myOpel en vue de créer un seul dossier client à jour.

Mes données à caractère personnel seront conservées aux fins susmentionnées pendant trois ans après le dernier contact établi avec l'un des responsables du traitement susmentionné.

J'ai pris connaissance de mes droits en matière de confidentialité et des coordonnées décrites dans la politique de confidentialité.

GARANTIES COMMERCIALES OPEL

DISPOSITIONS COMMUNES AUX GARANTIES COMMERCIALES OPEL

- Le Véhicule neuf est couvert par les garanties commerciales Opel à partir de la date de début de garantie inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien, pour la période indiquée et sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières spécifiques mentionnées ci-dessous ou portées à la connaissance du Client.
- Afin de bénéficier de la gratuité des travaux à effectuer sur le Véhicule au titre des garanties commerciales Opel, le Client devra le confier exclusivement à un réparateur agréé par Opel France.
- Les interventions réalisées au titre des garanties commerciales Opel n'ont pas pour effet de prolonger celles-ci. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule égaleou supérieure à sept (7) jours consécutifs au titre de l'une des garanties commerciales Opel et qui ne serait pas du fait du Client, la garantie commerciale Opel correspondante sera prolongée d'autant.
- En cas de revente du Véhicule, ses acquéreurs successifs bénéficieront des garanties commerciales Opel jusqu'à leurs dates respectives d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de ces garanties aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à l'acquéreur lesconditions d'application de ces garanties.
- Les garanties commerciales Opel sont applicables tant que le Véhicule reste immatriculé et circule dans les pays de l'Union Européenne* ainsi que dans les pays ou territoires suivants : Albanie, Andorre, Bosnie Herzégovine, Gibraltar, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, San Marin, Serbie, Suisse, Vatican.
  *à la date d'édition du carnet d'entretien, l'Union Européenne se compose des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- **Le bénéfice des garanties commerciales Opel n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur du réseau agréé Opel.**
- **Les dispositions des garanties commerciales Opel ne réduisent ni même ne suppriment la garantie légale des vices cachés et la garantie légale de conformitébénéficiant aux consommateurs dont les textes sont repris à la fin du présent chapitre « GARANTIES COMMERCIALES OPEL » (1).**

Les prescriptions relatives au Véhicule se trouvent dans :
- Le « Plan d'Entretien » personnalisé et,
- La documentation de bord (ci-après dénommée la « Documentation de bord ») composée du :
  - Livret de Bienvenue reprenant quelques recommandations indispensables relatives au fonctionnement du Véhicule et du
  - Manuel d'utilisation Complet (en format numérique et/ou en format papier sur demande) reprenant l'ensemble des instructions et recommandations relatif aufonctionnement du Véhicule.

LA GARANTIE COMMERCIALE DES DEFAUTS DE FABRICATION

Opel France **garantit le Véhicule contre tout défaut de fabrication, pendant une durée de deux (2) ans, sans limitation de kilométrage,** à compter de la date de sa livraison auprès du Client, cette date étant inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien remis avec le Véhicule, à l'exception de:

- **Concenant les véhicules 100% électriques:**
- **La chaîne de traction:**

Pour les véhicules électriques, les éléments de la chaîne de traction listés ci-après bénéficient d'une durée de garantie étendue : le moteur électrique de traction, le calculateur de contrôle du moteur électrique, le convertisseur/chargeur embarqué, le câble interne haute tension de charge normale, le câble interne haute tension de charge rapide, le câble indépendant pour charge normale, le calculateur batterie de traction, le calculateur véhicule électrique, le réducteur, ces éléments sont garantis pour une durée de cinq (5) ans ou cinquante mille (50 000) km, au premier des deux termes atteint.

- **La batterie de traction:**

La batterie de traction bénéficie d'une durée de garantie étendue. Pour les véhicules électriques, la batterie de traction est garantie pour une durée de **huit (8) ans ou cent mille (100 000) km** au premier des deux termes atteint avec une conservation minmale de la capacité de batterie de 70% durant la période couverte par la Garantie.
Pour les **véhicules 100% électriques**, la batterie de traction est garantie pour une durée de **huit (8) ans ou cent soixante mille (160 000) km**, au premier des deux termes atteint, avec une conservation minimale de la capacité de la batterie de 70% durant la période couverte par la garantie.

- **Concernant les véhicules hybrides:**
- **La batterie de traction:**

La batterie de traction bénéficie d'une durée de garantie de **huit (8) ans ou cent soixante mille (160 000) km**, au premier des deux termes atteint, avec une conservation minimale de la capacité de la batterie de 70% durant la période couverte par la garantie.

- **Précautions d'utilisation:**
  - La batterie et la chaine de traction des véhicules électriques et hybrides sont conçues et garanties pour un usage strictement automobile. La garantie exclut les défaillances liées à une traction au-delà des limites prévues sur le Certificat d'Immatriculation MCTA (Masse en Charge maximale Techniquement Admissible), et à une utilisation de la batterie de traction autre que la fourniture d'énergie pour le véhicule, sauf dans le cadre d'applications exceptionnelles préalablement validées par Opel France.
  - Les câbles de charge et les stations de recharge pour les particuliers doivent répondre aux spécifications du constructeur. Les stations de recharge publiques doivent être certifiées et doivent répondre aux normes et à la réglementation en vigueur.
  - Si vous devez laisser votre véhicule 100% électrique pendant plusieurs jours, veillez à éviter une décharge totale de la Batterie de Traction, soit en ayant une réserve de capacité dans la Batterie de Traction (pour un véhicule immobilisé la perte de charge est de 1% par semaine), soit en le branchant pour le maintenir en charge. Attention, une Batterie de Traction totalement déchargée peut l'endommager irrémédiablement.
  - Le bon de commande intègre l'acceptation par le client de la collecte des données de fonctionnement pour une utilisation strictement interne au Automobiles Opel et cela afin de prévenir les éventuelles défaillances et/ou d'assurer la prise en charge Garantie de la Batterie de Traction et des éléments de la chaine de traction aux entités concernées d'Opel France.

Ce que couvre la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication :
En dehors des restrictions mentionnées ci-après, la Garantie Commerciale des Défautsde Fabrication du Véhicule couvre la remise en état ou l'échange à titre gratuit des pièces reconnues défectueuses par Opel France ou son représentant ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à l'opération de remise en conformité du Véhicule.
Cette opération sera effectuée avec des pièces neuves d'origine ou des pièces « échanges standard » (pièces remises en état qui répondent aux mêmes spécificationsque les pièces d'origine). De même, si le Véhicule est immobilisé suite à une panne couverte en garantie, Opel France ou son représentant prend en charge les frais éventuels de dépannage sur place ou le remorquage du Véhicule, jusqu'à l'atelier du réparateur agréé par Opel France le plus proche.
Il est à noter que :

- le remplacement d'une pièce dans le cadre des opérations de garantie ne prolonge pas la durée de cette dernière. La garantie commerciale couvrant les pièces échangées expire à la date d'échéance de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication du Véhicule ;
- les pièces remplacées au titre de la Garantie Commerciale des Défauts deFabrication deviennent la propriété d'Opel France ou de son représentant.

Ce que ne couvre pas la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication :

Entretien et réglages :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées sur le « Plan d'Entretien » personnalisé, l'ajout d'additifs, , leremplacement du filtre à particules aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle ;
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.), au-delà de 3 mois ou 3000 km au premier des deux termes atteint ;
- le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du Véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'un défaut de fabrication. Il s'agit des pièces suivantes : plaquettes, garnitures et disques de freins, embrayage, amortisseurs, balais d'essuie-vitre, lampes (sauf lampes à décharge et LED). Il est précisé que l'usure de la batterie de traction s'entend au-delà de ses performances couvertes au titre de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication, dont les critères sont précisés ci-avant.

Utilisation du Véhicule :

- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal ;
- les dégâts consécutifs à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants** non adaptés ou de mauvaise qualité et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par Opel France ;
- les dommages liés à un branchement non conforme du Véhicule électrique, à l'alimentation électrique, à l'installation électrique ou au courant utilisé ;
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols ;
- les conséquences de réparations, transformations ou modifications qui auraient été réalisées sur le Véhicule par des entreprises non agréées par Opel France, ainsi queles conséquences de la pose d'accessoires non homologués par cette dernière ;

- les pièces garanties directement par leur fabricant, telles que les pneumatiques, pour lesquelles le réseau Opel vérifiera si les conditions spécifiques de cette garantie directe s'appliquent ;

- tout autre frais non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que la perte de jouissance ou d'exploitation, etc.

** Pour les biocarburants: le Client est invité à se référer au paragraphe spécifique au sein de la Documentation de bord du véhicule.

Ce que le Client doit faire pour bénéficier de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication :

- Présenter le « Plan d'Entretien » personnalisé du Véhicule à jour, comportant lecertificat de garantie, dûment rempli par le concessionnaire Vendeur ;
- Réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions indiquées notamment dans le « Plan d'Entretien » personnalisé du Véhicule et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi du carnet d'entretien à jour, factures, etc.) ; Dès la détection d'un éventuel défaut, présenter leVéhicule à un réparateur agréé par Opel France pour remise en état pendant les heures normales d'ouverture. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du Véhicule et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine. En conséquence, la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication ne couvre pas le défaut et ses conséquences lorsque le Client n'a pas agi dès la détection dudit défaut ;
- Répondre à toute invitation d'un réparateur agréé par Opel France à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

Le Client perd le bénéfice de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabricationdans les cas suivants :

- des modifications ou adaptations ont été effectuées sur le Véhicule alors qu'elles n'étaient ni prévues ni autorisées par Opel France ou qu'elles ont été réalisées sans respecter les prescriptions techniques défi par cette dernière ;
- la défaillance due à la négligence ou au non-respect des prescriptions figurant dans la Documentation de bord et le « Plan d'Entretien » personnalisé ;
- le Véhicule a été utilisé anormalement ou à des fins de compétition ou a subi une surcharge même passagère ;
- le compteur kilométrique du Véhicule a été modifié ou son kilométrage réel ne peut être établi avec certitude (En cas de remplacement du compteur, la « fiche de remplacement du compteur » du « Plan d'Entretien » personnalisé devra êtrecomplétée par un réparateur agréé par Opel France).

Informations spécifiques aux véhicules électriques :
La batterie et la chaine de traction sont conçues et garanties pour un usage strictement automobile. La garantie exclut les défaillances liées à une traction au-delà des limites prévues sur le Certificat d'Immatriculation MCTA (Masse en Charge maximale Techniquement Admissible) et à une utilisation de la batterie de traction autre que la fourniture d'énergie pour le véhicule.
Les câbles de charge et les stations de recharge pour les particuliers doivent répondreaux spécifications du constructeur. Les stations de recharge publiques doivent répondre aux normes et à la réglementation en vigueur.
Si vous devez laisser votre véhicule pendant plusieurs jours, veillez à éviter une décharge totale de la Batterie de Traction (BT), soit en ayant une réserve de capacitédans la BT (pour un véhicule immobilisé la perte de charge de la BT est de 1% par semaine), soit en le branchant pour le maintenir en charge.
Attention: une décharge profonde de la Batterie de Traction peu l'endommager irrémédiablement.
Le bon de commande intègre l'acceptation par le client de la collecte des données de fonctionnement pour une utilisation strictement interne aux entités concernées du Groupe PSA, afin de prévenir les éventuelles défaillances et/ou d'assurer la prise en charge Garantie de la BT et des éléments de la chaine de traction.

LA GARANTIE COMMERCIALE PEINTURE

Opel France garantit le Véhicule contre tout défaut des peintures et vernis de la carrosserie d'origine pendant toute la durée et kilométrages de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication.

Ce que couvre la Garantie Commerciale Peinture :

- La Garantie Commerciale Peinture couvre la réfection totale ou partielle de la peinture ou du vernis nécessaire au traitement d'un défaut constaté par Opel France ou son représentant.

- La Garantie Commerciale Peinture s'applique à la condition expresse que l'entretien du Véhicule ait toujours été réalisé selon les recommandations d'entretien définies par le Constructeur sur le « Plan d'Entretien » personnalisé et que la remise en état des éventuelles dégradations ait été faite dans le strict respect desnormes du Constructeur. Pour continuer à en bénéficier, le Client est tenu de faire réparer les dommages dus à des causes extérieures dans les deux (2) mois suivant leur constatation, les réparations de ces dommages étant à la charge du Client. La mention de cette réparation sera portée sur le « Plan d'Entretien » personnalisé, en précisant la raison sociale du réparateur, la date de la réparation, le kilométrage du Véhicule et le numéro de la facture acquittée. La présentation lors des visites périodiques de contrôle de ce « Plan d'Entretien » personnalisé dûment rempli (ou de tout autre justificatif attestant de la réalité des interventions précitées) sera exigée pour tout recours au titre de la Garantie Commerciale Peinture.

Ce que ne couvre pas la Garantie Commerciale Peinture :

- les dommages sur la peinture ou le vernis de la carrosserie provoqués par l'environnement, tels que les retombées atmosphériques, chimiques, animales ou végétales, sable, sel, projection de gravillons ou phénomènes naturels (grêle, inondations, etc.) et autres facteurs extérieurs (suite ou non à un accident) ;
- les dommages dus à la négligence, à la présentation tardive du défaut à éliminer ou au non-respect des préconisations d'Opel France;
- les dommages résultant d'événements non couverts dans le cadre de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication rappelés ci-dessus ;
- les conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par Opel France.

LA GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION

En complément de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication et de laGarantie Commerciale Peinture, Opel France garantit le Véhicule contre la perforation (corrosion de l'intérieur vers l'extérieur de la carrosserie) à compter de la date de livraison inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien, pour une durée :

- de douze (12) ans si le Véhicule est une voiture particulière nonélectrique ;
- de sept (7) ans si le Véhicule est une voiture particulière électrique;
- de cinq (5) ans si le Véhicule est un véhicule utilitaire.

Ce que couvre la Garantie Commerciale Anti-Perforation :

- La Garantie Commerciale Anti-Perforation couvre la remise en état ou l'échange des éléments reconnus défectueux par Opel France ou son représentant, sur lesquels apparaît une perforation due à la corrosion.
- La Garantie Commerciale Anti-Perforation s'applique à la condition expresse que le Véhicule ait toujours été réparé dans le strict respect des normes Automobiles Opelet que le Client ait fait réaliser en temps voulu :
  - les révisions mentionnées dans le carnet d'entretien ;
  - les visites de la Garantie Commerciale Anti-Perforation présentées ci- dessous, et
  - la remise en état des éventuelles dégradations du Véhicule.
- Le cycle d'entretien de la Garantie Commerciale Anti-Perforation prévoit desvisites périodiques de contrôle à la charge du Client :
  - quatre (4) pour les voitures particulières non électriques, à réaliser impérativement quatre (4) ans après la date de début de la Garantie CommercialeAnti-Perforation puis tous les deux (2) ans ;
  - deux (2) pour les véhicules électriques et les véhicules utilitaires à réaliser impérativement deux (2) ans après la date de début de la Garantie Commerciale Anti-Perforation puis tous les deux (2) ans.

Lors de ces contrôles, après avoir procédé à un lavage complet du Véhicule si nécessaire, le réparateur vérifiera son état et déterminera les éventuelles interventions à effectuer et celles susceptibles d'être couvertes par la Garantie Commerciale Anti-Perforation. Les détériorations dues à des causes extérieures pouvant provoquer de la corrosion seront signalées et notées sur les pages du carnet d'entretien réservées à cet effet.

- Toute intervention sur la carrosserie (suite à accident, détériorations, etc.) devra être systématiquement suivie par une visite de contrôle à réaliser dans les mêmes conditions.
- Le Client est tenu de faire réparer à sa charge, dans le respect des normes établies par Opel France et dans les deux (2) mois suivant les contrôles, les dommages dus àdes causes extérieures. La mention de cette réparation devra être portée sur le carnet d'entretien, en précisant la raison sociale du réparateur, la date de la réparation, le kilométrage du Véhicule et le numéro de la facture acquittée.

La présentation lors des visites périodiques de contrôle de ce carnet d'entretien dûment rempli (ou de tout autre justificatif attestant de la réalité des interventions précitées) sera exigée pour tout recours au titre de la Garantie Commerciale Anti- Perforation.

Ce que ne couvre pas la Garantie Commerciale Anti-Perforation :

- les dommages dus à la négligence ou au non-respect des préconisations d'Opel France ;
- les dommages résultant d'événements non couverts par la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication rappelés ci-dessus ;
- les conséquences de la destruction des produits de protection anti perforationpar un traitement additionnel non prévu au plan d'entretien ;
- les conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par Opel France;
- la corrosion résultant du montage d'accessoires non homologués par Opel France et/ou installés sans respecter les prescriptions définies par cette dernière ;
- les transformations carrosserie réalisées sur le Véhicule, ainsi que les bennes et les plateaux de chargement dans le cas d'un véhicule utilitaire ;
- les roues et éléments mécaniques ne faisant pas partie intégrante de la carrosserie.

COMPLEMENT A LA GARANTIE COMMERCIALE DES DEFAUTS DE FABRICATION

Les dispositions suivantes viennent compléter les conditions de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication. Elles concernent exclusivement les Véhicules neufs commercialisés en FRANCE et dans les DROM-COM et couverts par les conditions de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication précitée.

OPEL ASSISTANCE

En cas d'immobilisation du Véhicule Opel commercialisé en France ou dans les DROM-COM et circulant dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que dans les pays ou territoires rappelés ci-avant, le bénéficiaire pourra bénéficier, en plus du dépannage/ remorquage du Véhicule évoqué dans le texte de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication, de prestations complémentaires de transport ou d'hébergement, en appelant **OPEL ASSISTANCE** au Numéro Vert® 0.800.100.510 (appel depuis la France métropolitaine et la Principauté de Monaco) dans plus de 40 pays européens.
Le Véhicule pourra bénéficier desdites prestations pendant une durée de deux (2) ans,sans limitation de kilométrage, à compter de sa date de livraison telle que définie ci-avant, dans la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication. Pour les véhicules 100% électriques et hybrides, le véhicule bénéficiera desdites prestations pendant une durée de huit (8) ans ou cent soixante mille (160 000) km, au premier des deux termes atteint.

A – Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de ces prestations, le conducteur d'un Véhicule couvert par la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication ainsi que les personnes participant au déplacement dans le Véhicule concerné, dans la limite du nombre de places indiquésur le certificat d'immatriculation du Véhicule.
Sont exclus de ces prestations, les propriétaires, utilisateurs et passagers des ambulances, des véhicules sanitaires légers, des véhicules destinés au transport payant de personnes, des taxis, des auto-écoles, des véhicules ayant subi unetransformation technique, des véhicules utilisés en compétition ou en rallye ainsi que des véhicules de location de courte durée loués pour une période de moins de douze mois consécutifs.
Pour les DROM-COM, les prestations d'assistance sont limitées au Départementou Territoire ayant commercialisé le Véhicule.

B – Prestations

En cas d'immobilisation du Véhicule, à moins de cent (100) kilomètres du domicile habituel du conducteur bénéficiaire conséquente à une panne couverte par la GarantieCommerciale des Défauts de Fabrication, Opel France ou son représentant proposeront une solution de mobilité. Un véhicule de courtoisie, de catégorie au maximum équivalente, pour la durée de réparation sans équipement spécifique pourra être prêté en fonction des disponibilités locales.
Il est précisé que le réparateur agréé Opel intervenant dans le cadre de Opel Assistance prendra toutes les précautions utiles pour assurer ce prêt de véhicule de courtoisie et satisfaire à cette obligation de moyens.
Les frais liés à l'utilisation du véhicule de courtoisie et notamment les dépenses de carburant, de péage, de parking, les compléments éventuels ou franchises d'assurances, ainsi que tout frais de dépassement au-delà de la date de mise à disposition du véhicule réparé seront à la charge du conducteur bénéficiaire. Le lieu de restitution du véhicule de courtoisie sera le lieu de mise à disposition du prêt. Le conducteur s'engage à respecter les conditions stipulées dans le contrat de prêt ou de location du véhicule de courtoisie (notamment s'agissant des fraisde dépassement).
Si le Véhicule bénéficiant de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication n'est pas réparable dans la journée de survenance de la panne, est inapte à circuler et si l'incident a lieu à plus de cent (100) kilomètres du domicile habituel du conducteur bénéficiaire, celui-ci aura droit, à son choix :

- soit au prêt d'un véhicule de courtoisie pour poursuivre son voyage aux conditions précisées ci-dessus.
- soit à un hébergement sur place dans un hôtel 3 étoiles ou équivalent pour tous les bénéficiaires, définie au A – Bénéficiaires, petit déjeuner inclus et ceci pour unmaximum de quatre (4) nuits, si le Véhicule immobilisé est de marque .
- soit au retour à son domicile par train en première classe (ou avion classe économique, si le voyage en train excède six (6) heures) de l'ensemble des bénéficiaires tels que définis au A - Bénéficiaires, frais de liaison entre réparateur agréé et gare/aéroport compris. Un billet aller pour une personne en train première classe ou avion classe économique sera par ailleurs mis gratuitement à disposition du conducteur ou d'un des bénéficiaires précités, pour aller chercher le Véhicule réparé.

C – Lorsque le Véhicule est immobilisé par un incident non couvert au titre de la Garantie Commerciale des Défauts de Fabrication

Si le Véhicule est de marque Opel, la crevaison de pneumatique, la perte ou l'enfermement des clés, l'absence ou l'erreur de carburant ou tout autre évènement extérieur au Véhicule ne sont pas couverts par Opel France. Cependant, il sera proposé au conducteur de le mettre en relation avec un dépanneur à qui il devra régler les services de dépannage/remorquage du Véhicule. Ce dépanneur tentera de réaliser un dépannage sur place. Si le dépanneur réalise une réparation temporaire, il le signalera au conducteur qui devra faire effectuer la réparation complète du Véhicule dans les plus brefs délais, sous sa responsabilité.

D – Limites – Exonérations

En cas de panne résolue dans la journée, le conducteur bénéficiaire a droit audépannage/remorquage mais pas aux prestations décrites ci-dessus. Ne donneront pas lieu à remboursement toutes dépenses non visées aux présentes, et notamment les frais de restauration, téléphone, carburant, péage et parking.
Le remboursement des prestations éventuellement payées par les bénéficie ne pourra s'effectuer que sur présentation, à un membre du réseau de réparation agréé Opel habilité à cet effet, des factures originales pour les frais d'hôtel et des billets pour le train ou l'avion, et ce dans la limite des conditions sus énoncées. Par ailleurs, il ne sera versé aucune indemnité compensatoire de prestations utilisées par les bénéficie mais exclues des conditions énoncées ci-dessus en contrepartie de prestations prévues qui n'auraient pas été utilisées.

(1) **Les garanties commerciales Opel, telles que définies ci-dessus, ne se substituent** ni à la garantie légale des vices cachés résultant de l'application des articles 1641 à 1649 et 2232 du Code civil, ni à la garantie légale de conformité résultant de l'application des articles L217-1 à L217-16, L232-2 et L241-5 du Code de la consommation et bénéficiant aux acquéreurs agissant en qualité de consommateurs.

A ce titre, le Client consommateur est informé qu'il bénéficie de deux (2) ans à compter de la livraison du Véhicule pour agir en garantie légale de conformité et choisir entre la réparation et le remplacement du Véhicule, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L217-9 du Code de la consommation. Il estdispensé de rapporter la preuve de l'existence d'un défaut de conformité durant lesvingt- quatre (24) mois suivant la livraison du Véhicule, la garantie légale de conformité s'appliquant indépendamment des garanties commerciales Opel. Il peutpréférer mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue,au sens de l'article 1641 du Code civil et choisir dans ce cas entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil.

Conformément à la loi, sont rappelées les dispositions légales suivantes :Code civil :

- Article 1641 : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en auraitdonné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

- Article 1648 alinéa 1 :
« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dansun délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Code de la consommation :

- Article L217-4 : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond desdéfauts de conformité existant lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sacharge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »
- Article L217-5 : « Le bien est conforme au contrat :
1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités quecelui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou parson représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

- Article L217-12 : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit pardeux ans à compter de la délivrance du bien. »
- Article L217-16 : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention del'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »